

**DELIBERATION N° 124/2011
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 30 novembre 2011**

Taux de participation - 2011

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte la modification des taux de participation des établissements à la rémunération des résidents pour l'exercice 2011 conformément au tableau annexé.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstentions : /

Fait à Paris, le 30 novembre 2011

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
DU 30 NOVEMBRE 2011

Annexe à la délibération n° 124/2011

MODIFICATIONS DE TAUX DE PARTICIPATION AU 01/01/2011

	Secteur	Pays	Ville	Etablissement	Code	Taux prévu au 01/01/2011	Taux proposé au 01/01/2011	Montant	Taux proposé au 01/01/2012
PARTICIPATION	MAGHREB	MADAGASCAR	Tamatave	Lycée français	560C16	27%	0%	-280 000 €	32%
	MADAGASCAR	TUNISIE	La Marsa	Groupement comptable		32%	0%	-1 373 000 €	32%
	AMERIQUE	BRESIL	Brasilia	Lycée français François Mitterrand	101L01	51%	31%	-115 800 €	51%
		CANADA	Ottawa	Lycée Paul Claudel	150N03	64%	44%	-157 900 €	64%
		COSTA RICA	San Jose	Lycée franco-costaricien	205L01	43%	18%	-120 100 €	43%
		GUATEMALA	Guatemala Ville	Lycée français Jules Verne	335L01	43%	23%	-105 100 €	43%
		KENYA	Nairobi	Lycée français Denis Diderot	500H01	56%	15%	-272 000 €	56%
		VENEZUELA	Caracas	Lycée français	950L01	41%	6%	-386 400 €	41%
		ASIE	ARABIE SAOUDITE	Riyad	Section française de la SAIS	040M03	72%	62%	-71 800 €
	CHINE		Pékin	Lycée français	170A01	58%	0%	-673 000 €	58%
	ISRAEL		Tel Aviv	Collège français Marc Chagall	440M02	43%	0%	-52 000 €	43%
	JAPON		Tokyo	Lycée franco-japonais	475A02	62%	0%	-686 000 €	62%
	LIBAN		Beyrouth	Lycée Abdel Kader	525M06	52%	0%	-123 300 €	52%
	SYRIE		Damas	Lycée français Charles de Gaulle	845M01	26%	0%	-156 000 €	40%
	YEMEN		Sanaa	Ecole française	753M01	43%	0%	-10 500 €	0%
	EUROPE	ROUMANIE	Bucarest	Lycée français Anna de Noailles	770E01	55%	0%	-421 000 €	55%
									-5 003 900 €

Nota : les baisses proposées sont liées soit à des projets immobiliers (Pékin, Bucarest, La Marsa, Madagascar) soit à des situations plus conjoncturelles (situations de crise, problèmes financiers de l'établissement, ...)

Au titre des remises de participation liées aux projets immobiliers, les 2,7 M€ étaient déjà intégrés au budget primitif. En revanche pour les 2,3 M€ ne pouvant être prévus, ils seront compensés par une recette de participation supplémentaire : ISVL (+1,8 M€) et accessoires de rémunération (1,4 M€).